

FICHE TECHNIQUE DE SÉCURITÉ

SECTION 1 : IDENTIFICATION

Identifiant de produit utilisé sur l'étiquette:

Nom du produit: Sto Extended Full Depth Repair Mortar With CI
Code de produit: 80311
Numéro de fiche signalétique du fabricant: 80311

Autres moyens d'identification:

Synonymes: None.

Utilisation recommandée du produit chimique et restrictions d'utilisation:

Utilisations autorisés/restreintes du produit : Mortier de réparation de base cimentaire modifié avec polymères et inhibiteur de corrosion

Adresse et téléphone du fabricant du produit chimique:

Nom du fabricant: Sto Corp.
Adresse: 6175 Riverside Drive, SW
 Atlanta, Georgia 30331
Téléphone pour informations générales: (404) 346-3666

Téléphone pour urgences:

Téléphone pour urgences: (800) 424-9300

SECTION 2 : IDENTIFICATION DES RISQUE(S)

Classification de substance chimique selon la réglementation CFR 1910.1200, alinéas (d)(f):

Pictogrammes GHS:



Mot de mise en garde:

AVERTISSEMENT.

Classe GHS:

Irritation oculaire. Catégorie 2..
 Irritation cutanée. Catégorie 2..
 Toxicité orale aiguë. Catégorie 4..

Mention de danger:

Provoque des irritations oculaires graves
 Provoque des irritations cutanées
 Nocif si ingéré

Conseils de prudence:

Se laver soigneusement les mains après avoir manipulé le produit.
 Ne jamais manger, boire ou fumer durant l'utilisation de ce produit.
 Porter des vêtements protecteurs appropriés, avec des gants et une protection pour les yeux et le visage.
 EN CAS D'INGESTION : Si la victime se sent mal, appeler un médecin ou un centre antipoison.
 EN CAS DE CONTACT CUTANÉ : Laver avec beaucoup d'eau.
 EN CAS DE CONTACT OCULAIRE : Rincer délicatement avec de l'eau pendant plusieurs minutes. Si la personne porte des verres de contact, les enlever si ce n'est pas difficile, puis continuer à rincer. Traitement spécifique (voir... sur cette étiquette).
 Rincer la bouche.
 Si une irritation cutanée se développe : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 Si l'irritation oculaire persiste : consulter un médecin ou du personnel médical qualifié.
 Enlever les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser.
 Éliminer le contenu/réceptacle conformément aux réglementations municipales, provinciales et fédérales.

Dangers sans autre classification mais ayant été identifiés durant le processus de classification:

Voie d'exposition:

Yeux. Peau. Inhalation. Ingestion.

Effets potentiels sur la santé:

Yeux:

Peut causer une irritation, des brûlures et des lésions permanentes aux tissus.

Peau:

Peut causer une irritation, une peau sèche, des rougeurs, une gêne et/ou des brûlures.

Inhalation:

Une inhalation prolongée ou répétée peut causer des dommages aux poumons.
 Une inhalation prolongée et répétée de silice cristalline respirable peut causer une silicose, laquelle est une maladie pulmonaire chronique caractérisée par une fibrose et une cicatrisation des tissus pulmonaires causant une diminution des fonctions pulmonaires, des essoufflements, des sifflements, de la toux et des expectorations.

Ingestion:

Peut causer une irritation. Une ingestion en grande quantité peut causer des lésions.

Signes/symptômes:

Le produit est alcalin lorsqu'il est mouillé; une exposition excessive et prolongée peut causer une irritation grave, des brûlures et des lésions permanentes aux tissus

Aggravation des conditions préexistantes:

Risque d'aggraver des troubles respiratoires, allergies, eczéma ou conditions cutanées pre-existants.

SECTION 3 : COMPOSITION, INFORMATION SUR LES INGRÉDIENTS

Mélanges:

Nom Chimique	CAS#	Pourcentage de l'ingrédient	EC Num.
Crystaline silica (Quartz)	14808-60-7	60 - 100 par poids	238-878-4
Portland cement	65997-15-1	10 - 30 par poids	266-043-4
Calcium aluminate cement	65997-16-2	1 - 5 par poids	266-045-5
Anhydrite Calcium Sulfate	14798-04-0	1 - 5 par poids	
Calcium sulfate	7778-18-9	1 - 5 par poids	231-900-3

SECTION 4 : MESURES DE PREMIERS SOINS:

Description des mesures nécessaires:

Contact oculaire:	Rincer immédiatement les yeux sous un jet d'eau abondant pendant au moins 15-20 minutes. Séparer les paupières avec les doigts pour garantir un bon rinçage des yeux. Consulter immédiatement un médecin.
Contact cutané:	Laver immédiatement et abondamment la peau à l'eau savonneuse pendant 15 à 20 minutes, tout en retirant les vêtements et les chaussures contaminés. Contacter un médecin si l'irritation se développe ou persiste.
Inhalation:	En cas d'inhalation, faire sortir la victime à l'air frais. Si elle ne respire pas, lui administrer une respiration artificielle ou de l'oxygène par un personnel qualifié. Contacter immédiatement un médecin.
Ingestion:	En cas d'ingestion, NE PAS provoquer de vomissements. Contacter immédiatement un médecin ou un centre antipoison. Ne jamais rien administrer par la bouche à une personne qui aurait perdu connaissance.

SECTION 5 : MESURES DE LUTTE CONTRE LES INCENDIES

Agents extincteurs appropriés et non appropriés:

Agent extincteur approprié: Utiliser des moyens d'extinction appropriés aux conditions locales et à l'environnement voisin

Dangers spécifiques des produits chimiques:

Sous-produits de combustion dangereux: Des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres substances organiques peuvent se former.

Équipements de protection recommandés et consignes de sécurité spéciales à l'intention des pompiers:

Équipement protecteur: De même que dans tout incendie, porter un appareil respiratoire autonome par pression, MSHA/NIOSH (approuvé ou équivalent) et un équipement de protection complet.

Cotes NFPA:

Santé selon NFPA:	2
Inflammabilité selon NFPA:	1
Réactivité selon NFPA:	0
Autre selon NFPA:	



SECTION 6 : MESURES EN CAS DE DISPERSION ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipements de protection et procédures d'urgence:

Précautions personnelles: Utiliser un équipement de protection individuel tel qu'il est indiqué en section 8. Évacuer le secteur, puis empêcher les personnes non essentielles et non protégées d'entrer dans la zone contaminée.

Précautions environnementales:

Précautions environnementales: Éviter toute décharge dans les égouts pluviaux, les fossés et les voies d'eau.

Méthodes et matériaux d'endiguement et de nettoyage:

Méthodes d'endiguement: Contenir le déversement avec un matériau absorbant inerte comme de la terre, du sable ou un absorbant pour huile.

Méthodes de nettoyage: Absorber tout déversement à l'aide d'un matériau inerte (comme du sable sec ou de la terre par exemple), puis placer dans un récipient pour déchets chimiques. Fournir une aération. Nettoyer immédiatement tout déversement en respectant les précautions listées dans la section concernant l'équipement de protection.

SECTION 7 : MANIPULATION ET ENTREPOSAGE

Précautions de manutention sécuritaire:

Manutention:	Utiliser avec une aération adéquate. Éviter de respirer des vapeurs et tout contact avec les yeux, la peau et les vêtements.
Habitudes d'hygiène:	Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.
Procédures pour manipulations spéciales:	Matériau devenant alcalin après un mélange avec de l'eau. Faire preuve de prudence et porter les équipements de protection appropriés.

Conditions d'entreposage sécuritaire et précautions d'incompatibilité:

Entreposage:	Stocker dans un endroit frais, sec et bien aéré, à bonne distance des sources de chaleur et des matériaux incompatibles. Garder le récipient hermétiquement fermé entre les utilisations.
---------------------	---

Usages finaux spécifiques:

Habitudes de travail:	De bonnes pratiques de laboratoire doivent être appliquées lors de toute manipulation de produits chimiques. Les installations entreposant ou utilisant ce matériau doivent être équipées d'un bassin lave-yeux et d'une douche de décontamination.
------------------------------	--

SECTION 8: PROTECTION CONTRE L'EXPOSITION

DIRECTIVES RELATIVES AUX EXPOSITIONS:

Crystalline silica (Quartz):

Directives ACGIH: TLV-TWA: 0.025 mg/m³ (R)

Portland cement:

Directives ACGIH: TLV-TWA: 1 mg/m³ (E,R)
TLV-TWA: 1 mg/m³ Fraction respirable (R)

Directives OSHA: PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)
PEL-TWA: 50 mppcf Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)

Calcium sulfate:

Directives ACGIH: TLV-TWA: 10 mg/m³ Fraction inhalable (I)

Directives OSHA: PEL-TWA: 15 mg/m³ Particules/poussières totales (T)
PEL-TWA: 5 mg/m³ Fraction respirable (R)

Contrôles appropriés de sécurité intégrée:

Mesures d'ingénierie: Une bonne aération générale devrait être suffisante pour contrôler les niveaux aérogènes. Autrement, utiliser les dispositifs appropriés de sécurité intégrée (espaces clos de procédé, système de ventilation locale et autres moyens techniques, notamment une enceinte de biosécurité ou une hotte d'aspiration biologique) pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées.

Mesures de protection individuelle:

Protection des yeux/du visage: Porter des lunettes de protection appropriées ou des lunettes anti-éclaboussures tel qu'il l'est décrit dans 29 CFR 1910.133, réglementation sur la protection des yeux et du visage OSHA ou la norme européenne EN 166.

Description de la protection cutanée: Il est recommandé de porter un sarrau, un tablier ou un autre vêtement jetable de protection.

Protection des mains: Utiliser des gants imperméables. Il est recommandé de porter des gants en caoutchouc nitrile.

Protection des voies respiratoires: Un appareil de protection respiratoire à adduction d'air filtré NIOSH avec une cartouche de produits chimiques anti-vapeurs organiques peut être admissible dans certaines circonstances lorsque les concentrations aérogènes sont censées dépasser les limites d'exposition. La protection conférée par un appareil respiratoire purificateur d'air est limitée. Utiliser un appareil respiratoire à pression positive en cas de risque de dégagement non contrôlé, si les niveaux d'exposition ne sont pas connus ou dans toute autre circonstance où un appareil respiratoire purificateur d'air est susceptible de ne pas offrir une protection suffisante.

Autre équipement de protection: Respecter de bonnes pratiques d'hygiène industrielle lors de la manipulation de cette matière.

Habitudes d'hygiène: Bien se laver après toute manipulation. Éviter tout contact avec les yeux et la peau. Éviter toute inhalation de vapeur ou de brouillard.

Pictogrammes PPE:



Remarques : Seules les valeurs LEP et VLA établies pour les ingrédients figurent ci-dessous.

SECTION 9 : CARACTÉRISTIQUES PHYSIQUES ET CHIMIQUES

PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES:

Apparence de l'état physique:	Solide ou poudreux.
Couleur:	gris
Odeur:	Peu odorant à inodore.
Point d'ébullition:	> 1832 °F (>1000 °C)
Point de fusion:	Aucunes Données.
Gravité spécifique:	Aucunes Données.
Solubilité:	0.1 TO 1.0% dans l'eau.
Densité de vapeur:	Aucunes Données.

Pression de vapeur:	Aucune.
Point D'Évaporation:	Indéterminée.
pH:	Aucunes Données.
Point d'éclair:	Aucune information
Méthode de point d'éclair :	Aucune donnée disponible.
Limite inférieure d'inflammabilité/explosion:	Aucune donnée disponible.
Limite supérieure d'inflammabilité/explosion:	Aucune donnée disponible.
Température d'auto-inflammation:	Aucune donnée disponible.

SECTION 10 : STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Stabilité chimique:

Stabilité chimique: Stable dans des températures et pressions normales.

Possibilité de réactions dangereuses:

Polymérisation dangereuse: Ne se produira pas.

Conditions à éviter:

Conditions à éviter: Éviter les températures élevées. Éviter tout contact avec des matériaux incompatibles.

Matériaux incompatibles:

Matériaux incompatibles: Ne s'applique pas

Produits de décomposition dangereux:

Produits de décomposition spéciaux: Des oxydes de carbone, des oxydes d'azote et d'autres substances organiques peuvent se former.

SECTION 11 : INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES

INFORMATIONS TOXICOLOGIQUES:

Crystaline silica (Quartz):

Numéro RTECS: VV7330000

Inhalation: Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m³/6H [Poumons, thorax et respiration - Autres changements Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Autres protéines Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur inflammation ou médiation d'inflammation]
 Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 248 mg/m³/6H [Poumons, thorax et respiration - Variations de poids des poumons Immunologique y compris allergique - Augmentation de réaction d'immunité cellulaire Effets biochimiques - Métabolisme (intermédiaire) - Effet sur inflammation ou médiation d'inflammation]
 Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 200 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Fibrose péribronchiolaire (pneumoconiose) Poumons, thorax et respiration - Autres changements Métabolisme nutritionnel et général - Variations de fer]
 Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [Poumons, thorax et respiration - Autres changements]
 Inhalation - Souris CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 40 mg/kg [Immunologique y compris allergique - Diminution de réaction d'immunité cellulaire]
 Inhalation - Rat CTmin - Plus basse concentration toxique publiée : 1 mg/kg (RTECS)

Ingestion: Orale - Rat DTmin - Plus basse dose toxique publiée : 120 gm/kg [Système gastro-intestinal - Hypermotilité, diarrhée Système gastro-intestinal - Autres changements] (RTECS)

Effets chroniques: Une inhalation prolongée et répétée de silice cristalline respirable peut causer une silicose, laquelle est une maladie pulmonaire chronique caractérisée par une fibrose et une cicatrisation des tissus pulmonaires causant une diminution des fonctions pulmonaires, des essoufflements, des sifflements, de la toux et des expectorations.

Cancérogénicité: La silice cristalline sous la forme de poussière de quartz ou de cristobalite cause le cancer des poumons.. Une application des procédures pour ce produit ne pose aucun danger, lorsque lié à l'émission de poussière de silice cristalline, mais les feuillets secs de meulage ou ponçage de ce produit peuvent produire une certaine silice cristalline respirable.

SECTION 12 : INFORMATIONS ÉCOLOGIQUES

Toxicité pour l'environnement:

Écotoxicité: Aucune donnée d'écotoxicité n'a été découverte pour ce produit.

Évolution dans l'environnement : Aucune information environnementale n'a été découverte pour ce produit.

SECTION 13 : CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION DES DÉCHETS

Description des résidus:

Élimination des déchets: Consulter les directives US EPA listées dans 40 CFR Partie 261.3 pour obtenir les classifications des déchets dangereux avant toute évacuation. En outre, consulter les exigences ou directives régionales et locales concernant les déchets, s'il y a lieu, pour les respecter. Organiser l'évacuation conformément

aux directives de l'EPA et/ou locales et régionales Rincer le fût à trois reprises avant de le recycler, le remettre en état ou l'évacuer. Évacuer l'eau de rinçage d'une manière acceptable du point de vue de l'environnement en accord avec les réglementations de la gestion des déchets en vigueur.

SECTION 14 : INFORMATIONS RELATIVES AU TRANSPORT

Nom d'expédition DOT: non réglementé.
Classification de danger DOT: non réglementé.
Nom d'expédition IATA: non réglementé.
Numéro ONU IMDG : non réglementé.

SECTION 15 : INFORMATIONS SUR LA RÉGLEMENTATION

Réglementations de sécurité, santé et environnement concernant spécifiquement le produit:

SARA: Ce produit contient des substances chimiques devant être déclarée selon la loi américaine SARA (Superfund Amendments and Reauthorization Act of 1986) Title III (40CFR, Part 372).

Proposition 65 de Californie: La ou les déclarations ci-dessous sont présentées dans le cadre de la loi californienne sur l'eau potable [California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act of 1986 (Proposition 65)] :
AVERTISSEMENT! Ce produit contient une substance chimique qui, selon le gouvernement de Californie, peut causer le cancer.

Crystaline silica (Quartz) :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
Canada DSL : Énuméré
Numéro EC: 238-878-4

Portland cement :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
Canada DSL : Énuméré
Numéro EC: 266-043-4

Calcium aluminate cement :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
Canada DSL : Énuméré
Numéro EC: 266-045-5

Calcium sulfate :

État de l'inventaire TSCA: Énuméré
Canada DSL : Énuméré
Numéro EC: 231-900-3

SECTION 16 : INFORMATIONS SUPPLÉMENTAIRES

Cotes SIMDUT:

Danger pour la santé selon HMIS: 2
Danger d'incendie HMIS: 0
Réactivité selon HMIS: 0
Protection personnelle selon HMIS: X

Danger pour la santé selon	2
Danger d'incendie	0
Réactivité	0
Protection personnelle	X

Fiche signalétique créée le: Août 16, 2013
Fiche signalétique révisée le: Octobre 26, 2016
Notes de révision de la fiche signalétique: Format Update
Format FS:
Déni de responsabilité:

Les informations et recommandations figurant dans les présentes sont, au mieux de la connaissance de Sto Corp., exactes et fiables à la date de la publication. Sto Corp. ne garantit pas leur exactitude ou fiabilité, et Sto Corp. ne pourra en aucun cas être tenue responsable de pertes ou dommages dus à leur utilisation. Les informations et recommandations sont soumises à l'attention de l'utilisateur aux fins d'analyse et de vérification, et il est de la responsabilité de l'utilisateur de s'assurer lui-même que ces informations sont adaptées et complètes eu égard à son utilisation particulière.

Copyright© 1996-2015 Actio Corporation. Tous droits réservés.